pays de l'or
AGGLOMÉRATION

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Modification n°1 du SCoT du Pays de l'Or

bordereau de pièces

Pièce n°1 : Notice de présentation précisant notamment :
- Procédure d'évolution du document et cadre réglementaire régissant la modification du SCoT et l'enquête publique ;
- Objets de la modification avec plans et schémas avant/après et repérage dans le SCoT de chaque changement.

Pièce n°2 : Arrêté n°118/2023 du 8 décembre 2023 engageant la procédure de modification n°1 du SCoT ;

Pièce n°3-1 : Demande d'avis conforme à la Mission régionale d'autorité environnementale Occitanie (MRAe) sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale
Pièce n°3-2 : Analyse des incidences probables de la modification n°1 sur l'environnement; Annexe 1 : Dossier de modification du SCOT (cf pièce n°1); Annexe 2 : Documents graphiques; Annexe 3 : Auto-Évaluation; Annexe 4 : Site internet SCOT
Pièce n°3-3 : Avis conforme de la MRAe dispensant de l'évaluation environnementale;

Pièce n°4-1 : Avis des personnes publiques associées (PPA).
Pièce n°4-2 : Réponses de la Communauté d'agglomération au avis des PPA.

Pièce n°5 : Arrêté n°20/2024 du 19 février 2024 prescrivant l'enquête publique ;

Pièce n°6 : Glossaire des sigles et acronymes utilisés dans le dossier ;

Annexe : PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) et DOO (Document d'Orientation et d'Objectifs) du SCoT en vigueur